



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du mercredi 8 mars 2023 - 19h00.

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois de Mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 02/03/2023.

Conseillers en exercice : 27 – Présents : 20 – Votants : 26.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. MARES Alban, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, M. HÉBRARD Roland, Mme COSTES Christelle, M. ARDEVEN Yohann, M. CLAVERIE Daniel, M. VONTHRON Thibaut, M. DELAPORTE Luc, Mme LAVEAU RAIGNEAU Virginie.

Excusés avec pouvoir : **Monsieur DE ZEN Michel** pouvoir à **Madame GARNET Laetitia** – **Monsieur DUMONTIER** pouvoir à **Monsieur le Maire** – **Madame LORA RUNCO Delphine** pouvoir à **Monsieur ARDEVEN Yohann** – **Madame PARMENON Mélanie** pouvoir à **Madame ROUSSEL Marjorie** – **Madame VALLIER Martine** pouvoir à **Madame SOLTANI Arlette** – **Madame CHAIGNON Emmanuelle** pouvoir à **Monsieur BORDES Olivier**.

Excusé : **Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe**.

En préambule Monsieur le Maire a tenu à souligner qu'en ce jour du 8 mars, journée internationale des droits de la femme, il fallait continuer à défendre l'égalité homme/femme.

Puis il ouvre la séance et demande l'autorisation au Conseil Municipal de retirer la délibération

- **2023-0803 – 05 : Demande de subvention Fonds Vert - Ingénierie et renaturation du plan d'eau de Paloumey**

Afin de la représenter lors d'une prochaine séance étant dans l'attente d'éléments financiers pour la construction du plan de financement.

Il est procédé à l'appel nominal. Monsieur Daniel CLAVERIE est désigné secrétaire de séance.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le procès verbal de la séance du 14 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 01 : Rapport d'Orientation Budgétaire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les communes de + 3 500 habitants dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport permet à l'assemblée délibérante de prendre note des informations suivantes :

- Les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement qui seront inscrites au budget primitif,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les données relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Cette présentation est soumise au vote du Conseil Municipal (document joint).

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 02 : Désignation des délégués aux commissions Municipales, Intercommunales et Syndicats Intercommunaux

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal

C'est ainsi dans ces commissions qu'intervient le travail de fond des élus. Celui-ci se compose de réunions où des propositions concrètes sont débattues. Une fois finalisées, elles sont soumises à la discussion et au vote du Conseil Municipal. Le Maire est membre de droit de toutes les commissions et les adjoints au maire sont de droits responsables de la commission correspondante à leur délégation.

Pour autant, les commissions n'ont aucun pouvoir décisionnel, seul le Conseil Municipal est décisionnaire.

Le Conseil Municipal fixe ainsi les conseillers qui y siègeront. Le nombre de commissions varie en fonction des besoins de la commune.

Aussi, suite aux démissions de deux conseillers municipaux et au remplacement des postes vacants par les suivants sur la liste, il convient de rectifier les désignations des délégués qui représenteront la Commune auprès des différentes commissions municipales, intercommunales et des assemblées délibérantes des établissements publics (ci-joint tableaux).

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 03 : Demande de subvention DSIL - Renouvellement en LED bâtiments et structures de la Commune

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire dans son budget 2023 le renouvellement en LED des éclairages de ses différents bâtiments communaux et structures sportives.

Il a été retenu par la commission Patrimoine de programmer ces investissements sur les structures suivantes : école élémentaire Simone Veil / école maternelle Lucie Aubrac / courts de tennis / salle polyvalente Agora / Mairie / Terrain d'entraînement de Foot.

Nous espérons grâce à cet investissement d'un montant total de 82 282€ HT faire une économie d'énergie de 20%.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux envisagés :

Travaux LED	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Ecole Élémentaire Simone Veil	3 411.00 €	4 093.20 €	Subvention DSIL 30%
Ecole Maternelle Lucie Aubrac	6 605.00 €	7 926.00 €	
Salle Agora	1 677.00 €	2 012.40 €	
Mairie	2 188.00 €	2 625.60 €	
Tennis couvert	5 825.00 €	6 990.00 €	
Tennis extérieur	6 150.00 €	7 380.00 €	
Terrain entraînement Foot	56 426.42 €	67 711.70 €	
Total =	82 282.42 €	98 738.90 €	24 684.72 €

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 04 : Demande de subvention Fonds Vert - Renouvellement en LED bâtiments et structures de la Commune

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire dans son budget 2023 le renouvellement en LED des éclairages de ses différents bâtiments communaux et structures sportives.

Il a été retenu par la commission Patrimoine de programmer ces investissements sur les structures suivantes : école élémentaire Simone Veil / école maternelle Lucie Aubrac / courts de tennis / salle polyvalente Agora / Mairie / Terrain d'entraînement de Foot.

Nous espérons grâce à cet investissement d'un montant total de 82 282€ HT faire une économie d'énergie de 20%.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux envisagés :

Travaux LED	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Ecole Élémentaire Simone Veil	3 411.00 €	4 093.20 €	Subvention Fonds Vert 40%
Ecole Maternelle Lucie Aubrac	6 605.00 €	7 926.00 €	
Salle Agora	1 677.00 €	2 012.40 €	
Mairie	2 188.00 €	2 625.60 €	
Tennis couvert	5 825.00 €	6 990.00 €	
Tennis extérieur	6 150.00 €	7 380.00 €	
Terrain entraînement Foot	56 426.42 €	67 711.70 €	
Total =	82 282.42 €	98 738.90 €	32 912.96€

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 05 : Demande de subvention au Conseil Départemental - Maison Culturelle

Notre commune progresse au niveau démographique (5 176 habitants), elle souhaite faire évoluer le service culturel aux Ludonnais en proposant un accueil adapté et conçu pour la pratique des activités de notre Ecole Municipale de Musique et des associations culturelles (dessin/broderie/apprentissage de langues).

Aussi, il a été retenu par l'équipe municipale la construction d'un bâtiment sur un terrain appartenant à la commune, afin d'y accueillir les activités citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de *travaux de construction d'équipements culturels*.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Budget prévisionnel		Plan de financement	
Modulaire	583 220,00€	DETR	180 366,00€
Equipement Ecole de Musique (instruments, mobilier,...)	18 000,00€	Fonds européens LEADER	27 000,00€
		CD33	66 000,00€
HT	601 220,00€	Autofinancement	448 098.00 €
TTC	721 464,00 €	TTC	721 464,00 €

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 06 : Demande de subvention au Conseil Départemental - Plateaux surélevés

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire des voies départementales RD210 et RD210E1 (rue du 8 Mai 1945 et chemin du Roy) avec la création de plateaux surélevés, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention pour ces aménagements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement des travaux :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Plateau surélevé RD210 rue du 8 Mai	26 210€	
Subvention CD33 (application CDS 0.88)		9 225€
Plateau surélevé RD210E1 Ch. Du Roy	26 558€	
Subvention CD33 (application CDS 0.88)		9 348€
Total =	52 768€	18 573€

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 07 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux écoles

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie, le Conseil Municipal souhaite inscrire dans son budget 2023 le renouvellement en LED des éclairages de ses différents bâtiments communaux.

Il a été retenu par la Commission Patrimoine de programmer ces investissements sur les structures suivantes : école élémentaire Simone Veil et école maternelle Lucie Aubrac.

Il est également prévu un rafraichissement des locaux par des travaux de peinture

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux envisagés :

TRAVAUX ÉCOLES	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Travaux LED			Subvention CD33 à 50% (application (CDS 0.88))
Ecole Élémentaire Simone Veil	3 411.00 €	4 093.20 €	
Ecole Maternelle Lucie Aubrac	6 605.00 €	7 926.00 €	
Travaux Peinture Ecole Élémentaire			
Classe 15	2 806.00 €	3 367.20 €	
Classe 14	2 680.00 €	3 216.00 €	
Couloir classe 14 et 15	4 920.00 €	5 904.00 €	
Total =	20 422.00 €	24 506.40€	

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 08 : Demande de subvention au Conseil Départemental - Aire de jeux

Le Conseil Municipal souhaite aménager le parc municipal avec une structure de jeux adaptés aux jeunes enfants. Cet espace de jeux sera un lieu où les enfants pourront jouer seuls ou à plusieurs. Ils pourront ainsi développer de nombreuses compétences tout en pratiquant une activité physique en toute sécurité.

Afin de nous aider dans cet investissement, le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement des travaux :

Réalisation aire de jeux	Dépenses HT	Recettes
Aire de jeux	21 195€	
Subvention CD33 (application CDS 0.88)		7 460€

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 09 : Demande de subvention au Conseil Départemental - Manifestations 2023 (complément délibération 2022-1412 - 45)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental en vue de subventionner des manifestations municipales pour l'année 2023,

- Marchés des producteurs (juillet et août 2023),
- Spectacle école de musique et école de danse (juin 2023)

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 10 : Demande de subvention CAF - Aire de jeux

Le Conseil Municipal souhaite aménager le parc municipal avec une structure de jeux adaptés aux jeunes enfants. Cet espace de jeux sera un lieu où les enfants pourront jouer seuls ou à plusieurs. Ils pourront ainsi développer de nombreuses compétences tout en pratiquant une activité physique en toute sécurité.

Afin de nous aider dans cet investissement, le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement des travaux :

Réalisation aire de jeux	Dépenses HT	Recettes
Aire de jeux	21 195€	
Subvention CAF		3 179€

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 11 : Tableau des effectifs – Ouverture de poste

Considérant le recrutement d'un agent sur les missions de communication, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ouverture de poste suivante :

- Adjoint administratif territorial à temps complet (1 poste)

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 12 : Subvention collège de Parempuyre – Voyage scolaire en Angleterre

Le collège de Parempuyre a sollicité notre commune pour l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire organisé en Angleterre.

Quatorze enfants ludonnais participent à ce séjour, aussi afin de réduire la part des familles il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 700€.

Adopté à l'unanimité.

2023-0803 – 13 : Budget participatif – Signature convention 30 millions d’amis

Dans le cadre du Budget Participatif 2022 il a été retenu par les administrés le projet de stérilisation et d’identification des chats libres sauvages de notre commune.

La Fondation 30 millions d’Amis peut nous aider dans cette démarche aussi il revient au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat (ci jointe).

Adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h30 pour laisser la parole aux représentants CGT de l’entreprise MUTARES (ex salariés de FORD).

Reprise de la séance après leur intervention afin de présenter la motion.

2023-0803 – 14 : Motion de soutien aux salariés de Manufacturing Mobility for Tomorrow Motion de soutien in Bordeaux ex salariés de FORD

Les élus de Ludon-Médoc soutiennent les salariés pour :

- Faire reconnaître la responsabilité, qui d’après eux est gravement engagée, de FORD **pour abus de position dominante**. Même si la société a officiellement disparu du paysage local elle est la seule cliente et semble maintenir en vie le site à bout de bras, dans l’attente de sa liquidation.
- Mettre en place au niveau de la préfecture un comité de suivi, comme pour l’autre usine. Cette structure permettrait de mettre autour d’une même table, le représentant de l’Etat, le délégué interministériel aux restructurations d’entreprises, les élus, le repreneur et les organisations syndicales. Cette instance assurerait un suivi au plus près de l’évolution du dossier et améliorerait les possibilités de réactions.

Les élus du Conseil Municipal de Ludon apportent leur total soutien aux salariés et à leurs familles. Ils demandent aux autorités compétentes de prendre en considération les revendications des salariés portées par leurs représentants syndicaux, afin d’éviter une nouvelle catastrophe sociale.

Informations et questions diverses :

Questions de Monsieur Vonthron :

Présence de serviettes hygiéniques dans trousse à pharmacie de l’école élémentaire et aussi quand il y a une sortie scolaire ?

- *Monsieur le Maire répond à Monsieur Vonthron que cette question relève plutôt du Conseil d’Ecole mais il confirme que l’école a bien les dotations nécessaires dans le cas de besoin.*

Monsieur Vonthron reformule sa question en demandant si le personnel est formé dans l’accompagnement d’une jeune fille dans cette transition féminine.

- *Monsieur le Maire précise que l’accompagnement pourra se faire par l’équipe encadrante si besoin mais qu’il s’agit également d’éducation et d’information des parents envers leur enfant.*

Plan vélo sur la commune dans le cadre de l’action gouvernementale pour soutenir le développement de l’usage. Quels aménagements cyclables seront réalisés sur la commune sur ce budget ?

- *Monsieur le Maire répond qu’il est prévu dans le cadre de l’aménagement de la rue du 11 Novembre la création d’une voie douce avec piste cyclable. La priorité sur ce type de réalisation est de continuer une liaison entre les structures existantes notamment celles du centre bourg vers celle de la rue des Marais en revenant par la rue du Grand Communal puis la rue de la Mairie.*

Ce type de projet a un coût important qu’il est nécessaire de programmer sur un plan pluriannuel.

En vue de dynamiser le marché a-t-il été demandé aux commerçants de la commune s'ils souhaitaient avoir un stand ?

- *Monsieur le Maire précise qu'il a été proposé à tous les commerçants de participer à notre marché. Au vu de la situation géographique de certains commerces ceux-ci n'ont pas jugés opportun d'avoir un stand.*

Réalisation d'un audit post installation de bacs jaunes pour en mesurer l'efficacité

- *La Communauté de Communes a communiqué auprès des vice-présidents sur la mise en place du nouveau système de ramassage des déchets recyclés. Dans l'ensemble le tri est bien effectué car nous sommes en dessous du seuil des pénalités appliquées dans le cas de mauvais tri.*

La CdC reste à la disposition des administrés pour donner des conseils et des informations.

- *Monsieur GARCIA informe ses collègues des prochaines animations concernant le mois de la culture :*
 - *19/03/2023 : Salon du Livre,*
 - *24/03/2023 : Scène ouverte,*
 - *25/03/2023 : Soirée théâtre (Comédiens d'un Soir),*
 - *01/04/2023 : Fête du jeu (Jeu M fait la malle),*
 - *02/03/2023 : Auditions de printemps Ecole de Musique.*

Monsieur le Maire clôture la séance par la citation d'André Malraux :

La culture ne s'hérite pas elle se conquiert.

La séance est levée à 20h50

Le Maire,

Le secrétaire,

Philippe DUCAMP

Daniel CLAVERIE